

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-04-21x-00460 Référence de la demande : n°2021-00460-011-001

Dénomination du projet : HDF_capture_espèces_protégées_CEN_hauts_de_France

Lieu des opérations : -Région(s) : Hauts-de-France,

Bénéficiaire : Conservatoire d'Espace Naturel (CEN) Hauts-de-France

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande concerne la possibilité pour les agents qualifiés du Conservatoire des Espaces Naturels d'inventorier de 2021 à 2025 par la capture toute la faune protégée de son territoire d'intervention. Elle est justifiée par le fait que le CEN des Hauts-de-France est amené à inventorier la faune sur les terrains sur lesquels il est ayant-droit et ceux sur lesquels il est susceptible de mener des inventaires (ZNIEFF, futures acquisitions, sites Natura 2000, ...).

La seule réserve que le CNPN émet, c'est l'obligation de qualification des agents autorisés à manipuler les espèces protégées selon les règles de sécurité en vigueur.

Sous cette réserve, le CNPN émet un avis favorable.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : **13 octobre 2021**

Signature :

